

## Rappel des bons gestes

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables.

Nous devons éviter les gaspillages.

Avec des gestes simples nous pouvons réduire notre consommation de 30%



Réparez toute fuite d'eau sans tarder



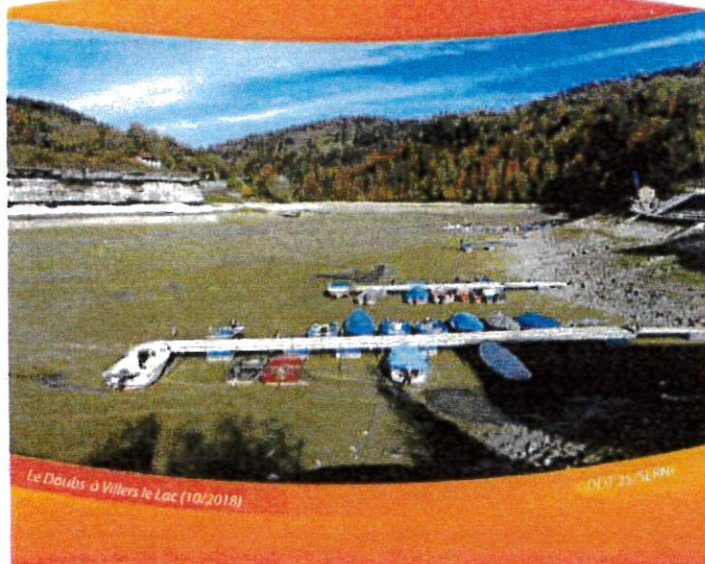
Privilégiez les douches aux bains



Installez des équipements sanitaires économes en eau

Pensez à constituer des réserves d'eau de pluie pour arroser votre potager et votre jardin

Economiser l'eau, c'est protéger la ressource mais c'est aussi réduire ses dépenses



Le Doubs à Villers le Lac (10/2018)

DDT 25/SE/NT

## Pour en savoir plus



La Préfecture du Doubs

La Direction Départementale des Territoires

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT  
[www.afjbiodiversite.fr](http://www.afjbiodiversite.fr)

eaufrance

Service public d'information sur l'eau  
[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

Les sites pour consulter les arrêtés de restriction d'eau, les secteurs concernés et les actualités liées à la sécheresse:

[www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)

[propluvia.developpement-durable.gouv.fr](http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr)

Direction Départementale du Doubs  
Service Eau, Risques Nature & Forêt – Police de l'Eau  
6, rue Roussillon – BP 1169  
25003 BESANCON CEDEX  
Téléphone : 03.81.65.69.44  
Courriel : [ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)

## Alerte sécheresse



Le Doubs à Ville du Port 10/2018

DDT 25/SE/NT

En période de sécheresse l'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée.

